



**NOUS DEVONS EXIGER  
LE MAINTIEN ET L'AMELIORATION  
DE NOS CONVENTIONS COLLECTIVES**

**LE JEUDI 15 MARS 2018  
GREVES ET MANIFESTATION  
A VALENCIENNES 10 HEURES  
PLACE D'ARMES**

Il y a 50 ans en 1968 (à 2 mois près) les travailleurs de la Métallurgie de tout le pays étaient en grève pour exiger des Garanties Collectives pour tous. Cette lutte de plus d'un mois a abouti sur les Conventions Collectives dont les travailleurs de la Métallurgie bénéficient encore aujourd'hui. Mais l'UIMM au niveau national (organisation Patronale de la Métallurgie à laquelle la majorité de vos Directions sont adhérentes) a décidé de remettre en cause l'ensemble des acquis en profitant de l'application de la loi travail et des ordonnances MACRON. Et tous les travailleurs sont concernés, puisque la convention collective des Ingénieurs Cadres et Techniciens (ICT) disparaît purement et simplement avec la suppression du statut des cadres et des références au temps de travail.

### **La loi travail casse la Hiérarchie des normes... !!!**

#### **Mais la Hiérarchie des normes, c'est quoi ?**

Jusqu'à maintenant, le code du travail et la législation du travail prévoyaient que seuls les accords les plus favorables pour les travailleurs, devaient être retenus. Et donc, les accords d'entreprises ne pouvaient pas être en dessous des Conventions Collectives, des accords de branches et de la loi. La loi travail casse ce principe et désormais les accords d'entreprises pourront être moins favorables pour les travailleurs que les Conventions Collectives, les accords de branches et de la loi.

### **L'UIMM met sur la table un projet d'accord sur les classifications, l'organisation et le temps de travail qui remplacerait les Conventions Collectives ...**

Jusqu'à maintenant, le Patronat qui embauchait des salariés dans une entreprise de la métallurgie devait prendre en compte la référence aux Diplômes (éducation nationale) et obtenir un coefficient référencié dans une grille de salaire.

L'UIMM a décidé de tout balayer et de ne plus prendre de référence aux Diplômes. Autant dire, plus la peine d'envoyer nos enfants à l'école. La référence serait désormais le poste de travail et l'expérience. Sauf que les métallos le savent bien les Directions d'entreprises refusent déjà de faire évoluer et d'augmenter les salariés malgré la polyvalence, les formations (qu'ils ne veulent pas prendre en compte,...). Avec cet accord de branche, ça sera BIEN PIRE !!! C'est le retour du travail à la tâche !!!

**VOIR AU VERSO**



**Sur l'organisation du travail et le temps de travail,  
le décor est planté !!!**

- 10 heures par jour de travail effectif.
- 24 heures de repos par semaine (et pas forcément le dimanche).
- 48 heures maxi par semaine selon les demandes de production.
- Repos quotidien réduit à 9 heures (avec possibilité de le fractionner) au lieu de 11 heures.
- Contingent d'heures supplémentaires annuelles à 440 heures au lieu de 220 heures aujourd'hui.
- Forfait jour pour les ICT à 282 heures au lieu de 218 aujourd'hui...
- Paiement des heures supplémentaires à 10 % ou à récupérer dans l'année, au lieu de 25% et 50 % avec une récupération sans limite.

**Et la liste est encore longue ... Autant dire que les travailleurs vont devoir dormir à l'usine et sacrifier leurs vies de familles !!!**

**Et il y a ce que le Patronat veut et ce qu'il enlève !!!**

- Suppression de la Prime d'ancienneté et des congés d'ancienneté
- Suppression des 3 jours de carence en cas d'arrêt maladie
- Suppression des Jours fériés (St Eloi...)
- Suppression des accords de mensualisation
- Suppression des Primes et majoration de nuit
- Suppression de l'indemnisation de départ en retraite
- Suppression de la Prime vacances (là où elle existe encore Avesnois, Flandres Douaisis...)

**Et là aussi, la liste est encore longue ...**

**Avec tout ça, plus besoin d'accord en entreprise...**

**C'est le nouveau socle minimum conventionnelle**

**Voulu par le Patronat, qui pourra s'appliquer !!!**

**Tout en sachant que la loi travail prévoit également  
la dénonciation de l'ensemble  
des accords d'entreprises d'ici 2019 ...**

**LES TRAVAILLEURS EN ONT MARRE !!!  
ET LA PRESSION MONTE PARTOUT  
DANS LES ENTREPRISES !!!**

**LE JEUDI 15 MARS 2018,  
TOUS ENSEMBLE EN GREVE  
ET DANS LA RUE, POUR DEFENDRE  
NOS CONVENTIONS COLLECTIVES  
ET NOS REVENDICATIONS.**